



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

16 DEC. 2015

Bureau du Courier

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 15/12/15

Reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2015  
CERTIFIÉ EXACT

Séance du lundi 14 décembre 2015  
D-2015/665

*Aujourd'hui 14 décembre 2015, à 15h00,*

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Etai~~ent~~ Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginia CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM, Madame Ariella PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAÏLE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Magali FRONZES, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY

## **Grille des tarifs 2016 au titre de l'occupation du domaine public. Décision. Autorisation**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'occupation ou l'utilisation du domaine public est soumise à la délivrance d'une autorisation dès lors qu'elle en constitue un usage privatif excédant le droit d'usage appartenant à tous.

La refonte des tarifs de l'occupation du domaine public votée en 2013 a eu pour but de rationaliser la gestion du domaine public et de prendre en compte de façon optimale la valeur économique de l'espace occupé par les particuliers et les professionnels.

Aujourd'hui, dans un souci de cohérence et de lisibilité, la totalité des tarifs d'occupation temporaire du domaine public est regroupée dans un document unique joint en annexe.

L'augmentation des tarifs pour 2016 est fixée à 2% ;

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Décider l'application des tarifs ci joints à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet


**ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 14 décembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID



---

Occupation du domaine public - tarifs 2016

secteur 1 Voie piétonne  
Secteur aménagé et  
secteur 2 sauvegardé

Terrasses et étalages		2016	
terrasses	secteur 1	secteur 2	
terrasses ouvertes tarif de base, le m2 par an	28,98	55,56	
terrasses fermées, le m2 par an	124,16	248,32	
terrasses sur platelage (sur ou hors chaussée), le m2/an	191,02	248,32	
<b>étalages</b>			
Étalages, case-abri, tarif de base, le m2 par an;	92,22	384,48	
étalages supplémentaires lors de manifestations exceptionnelles (Toussaint, Noël, Jour de l'an....) le m2/jour	1,27	1,33	
mannequins, cartes postales, vitrines mobiles murales, l'unité par an	92,22	192,37	
présenoirs de presse, le m2 par an	92,22	192,37	
étalages de cycles, étalages saisonniers distributeurs à glaces forfait annuel le m2	47,03	188,47	
fleurs et plants et étalages alimentaires, le m2/an	92,22	96,55	
écrans publicitaires, tableaux, affiches et appels commerciaux, le m2/an (1 porte-menu = 1m2)	148,46	480,21	
Huitres le m2 par mois	15,30	16,03	
Appareils distributeurs ou conservateurs agréés, rôissoires, le m2/an	366,94	733,89	
bureau mobile de vente, forfait mensuel	736,10	1472,19	
<b>accessoires et mobiliers</b>			
stores-marquises-tentes fixes, le m2 par an	8,09	8,90	
écrans ou tombants, l'unité par an	79,57	83,36	
devanture, le m/an	9,16	10,08	
éclairage d'enseignes en façade ou sous store, l'unité par an	10,24	11,27	
éclairage de terrasse en façade ou sous store, l'unité par an	145,61	152,56	
cordons lumineux et guirlandes sur store ou façade le m/an	10,61	15,92	
éclairage sur pied, l'unité par an	145,61	152,56	
brumisateur pied forfait/an calculé sur 6 mois	477,44	500,17	
brumisateur façade ou sous store, l'unité par an	477,44	500,17	
chauffage pied forfait/an calculé sur 6 mois	477,44	500,17	
chauffage façade ou sous store, l'unité par an	477,44	500,17	
jardinière, l'unité mobile par an	79,57	83,36	
jardinière l'unité fixe par an	159,14	166,71	

<b>Marchés de plein air et couverts</b>	
<b>Pour tous commerces de plein air</b>	
le m2/marché	1,18
le m2/mois	4,62
tables de café installées par des établissements de restauration ou de dégustation sur les marchés de plein air ou couverts, le m2/mois	2,37
<b>Démonstrations</b>	
l'emplacement par marché	12,73
<b>Brocantes la case de 10 m2/jour</b>	
redevance journalière (semaine)	6,78
redevance journalière (dimanche)	13,57
redevance mensuelle (semaine sur 3 jours)	73,37
redevance mensuelle (dimanche)	54,26
redevance grand déballage (trimestrielle)	21,26
<b>Forfait branchement électrique</b>	
la journée	6,31
le mois (pour les abonnés uniquement tarif journée X 4)	25,24
<b>Marché des Grands Hommes et Charbons</b>	
le m2/mois, quel que soit le commerce	20,32
tables de café installées par des établissements de restauration ou de dégustation sur les marchés de plein air ou couverts, le m2/mois	2,37
<b>Serrages /mois</b>	
petits serrages (inf. à 4 m2)	22,52
moyens serrages (de 4 à 6 m2)	30,67
grands serrages ( sup. à 6 m2)	37,30
<b>Equipements frigorifiques vite /mois</b>	
jusqu'à 700 frigories	22,52
de 701 à 999 frigories	30,67
au-delà de 1000 frigories	37,30
jours de files, ouvertures exceptionnelles, le m2/jour	2,96
<b>Foires et brocantes</b>	
<b>foires à la brocante</b>	
brocants, antiquaires, confiseurs, friteurs, et déballers, marchands en baraques et restaurants, le m2/jour	0,21
pépiniéristes, horticulteurs, le m2/jour	0,50
stands mis à disposition par la ville, le m2/jour	4,29
<b>foires d'attractions</b>	
restaurants, grands manèges et skooters, le m2 par jour	0,21
<b>attractions diverses</b>	
attractions et petits manèges, le m2/jour	0,21
boutiques, le m2 par jour	0,32
sucré filé, l'unité forfaitaire par foire	62,42
distributeurs de boissons, l'unité forfaitaire par foire	104,04
"coup de poing", l'unité forfaitaire par foire	104,04
<b>branchement de fluides</b>	
<b>eau, la journée Quinconces</b>	
restaurants, horticulteurs, grands manèges	3,64
friteurs et skooters	2,60
confiseurs et petits manèges	2,08
pêches aux canards et attractions diverses	1,56
entresoirs et autres boutiques	1,04
<b>stationnement sur aire d'accueil</b>	
voiture d'habitation le m par jour	1,21

<b>Manifestations</b>		
manifestations soutenues ou encouragées par la ville, le m2/jour	2,08	
manifestations participant à l'animation de la ville, le m2/jour	3,12	
restauration et buvettes lors des manifestations exceptionnelles, le m2/jour	4,89	
restauration et buvettes pour les manifestations exceptionnelles de plus de 15 jours, le m2/jour	1,51	
opérations à caractère commercial, le m2/jour	9,36	
distribution d'échantillons, forfait journalier	520,20	
cirques, le m2/jour (mini de perception 36,00 €)	0,21	
manèges, industries et spectacles forains, le m2/jour (mini de perception 36,00 €)	0,31	
<b>Ambulants</b>		
triporteurs- palinoire- points de vente hors zones aménagées, le m2/mois	20,81	
stade, le m2/jour	5,93	
points de vente secteur aménagé, le m2/mois	46,82	
<b>Divers</b>		
Véhicule d'auto partage, Redevance par station par an	239,29	
Vélos taxis pour 4 places réservées par an	239,29	
Petit Train touristique pour 5 places réservées par mois	377,32	
Car cabriolet pour 2 places réservées par mois	150,85	
Véhicule Electrique Blue Car, la station par an (239,29 €/borne) 4 bornes/station, Délibération 2013/534	957,17	
Enseignes temporaires à partir du 4ème mois	10,04	
<b>Escales de navires</b>		
	1er jour	1200,62
	A partir du 2ème jour	600,31
<b>Equipements Fluviaux - Professionnels</b>		
Stationnement moins de 10 m longueur hors tout par jour	10,20	
Stationnement de 10,01 m à 20 m longueur hors tout par jour	18,36	
Stationnement de 20,01 à 30 m longueur hors tout par jour	21,42	
Stationnement de 30,01 à 40 m longueur hors tout par jour	24,48	
Stationnement plus de 40 m longueur hors tout par jour	30,60	
<b>Equipements Fluviaux - Professionnels</b>		
Stationnement moins de 10 m longueur hors tout par mois	102,00	
Stationnement de 10,01 m à 20 m longueur hors tout par mois	183,60	
Stationnement de 20,01 à 30 m longueur hors tout par mois	214,20	
Stationnement de 30,01 à 40 m longueur hors tout par mois	244,80	
Stationnement plus de 40 m longueur hors tout par mois	306,00	
<b>Equipements Fluviaux - Professionnels</b>		
Accostage moins de 10 m longueur hors tout par jour	3,06	
Accostage de 10,01 m à 20 m longueur hors tout par jour	6,12	
Accostage de 20,01 à 30 m longueur hors tout par jour	7,14	
Accostage de 30,01 à 40 m longueur hors tout par jour	8,16	
Accostage plus de 40 m longueur hors tout par jour	10,20	
<b>Equipements Fluviaux - Professionnels</b>		
Accostage moins de 10 m longueur hors tout par semaine	15,30	
Accostage de 10,01 m à 20 m longueur hors tout par semaine	30,60	
Accostage de 20,01 à 30 m longueur hors tout par semaine	35,70	
Accostage de 30,01 à 40 m longueur hors tout par semaine	40,80	
Accostage plus de 40 m longueur hors tout par semaine	51,00	
<b>Equipements Fluviaux - Professionnels</b>		
Accostage moins de 10 m longueur hors tout par mois	30,60	
Accostage de 10,01 m à 20 m longueur hors tout par mois	61,20	
Accostage de 20,01 à 30 m longueur hors tout par mois	71,40	
Accostage de 30,01 à 40 m longueur hors tout par mois	81,60	
Accostage plus de 40 m longueur hors tout par mois	102,00	
<b>Equipements Fluviaux - Professionnels</b>		
Accostage moins de 10 m longueur hors tout par an	110,16	
Accostage de 10,01 m à 20 m longueur hors tout par an	367,20	
Accostage de 20,01 à 30 m longueur hors tout par an	428,40	
Accostage de 30,01 à 40 m longueur hors tout par an	489,60	
Accostage plus de 40 m longueur hors tout par an	612,00	
<b>Equipements Fluviaux - Professionnels</b>		
Fluides Eau - Electricité par jour moins de 10 m	4,08	
Fluides Eau - Electricité par jour de 10,01 m à 20 m	4,08	
Fluides Eau - Electricité par jour de 20,01 m à 30 m	4,08	
Fluides Eau - Electricité par jour de 30,01 m à 40 m	8,16	
Fluides Eau - Electricité par jour plus de 40 m	8,16	
<b>Equipements Fluviaux - Plaisanciers</b>		



Moins de 10 m longueur hors tout	10,20
De 10,01 m à 15 m longueur hors tout	15,30
De 15,01 m à 24 m longueur hors tout	25,50
** Plus de 24 m plus 10,20 € par m supplémentaire/par jour (yachts et gd voilier)	102,00
** Le tarif des péniches est calculé sur la tranche inférieure	25,50
Les bateaux de types multicoques ont un tarif respectif à leur longueur majoré de 30 %	
<b>Équipements Fluviaux - Plaisanciers</b>	
Fluides Eau - Électricité par jour moins de 10 m	5,10
Fluides Eau - Électricité par jour de 10,01 m à 15 m	8,16
Fluides Eau - Électricité par jour de 15,01 m à 24 m	10,20
Fluides Eau - Électricité par jour plus de 24 m	20,40
<b>Occupation temporaire liée aux travaux</b>	
<b>Echafaudages - Clôture de chantier</b>	
Occupation du domaine public clôturé avec:	
Bardage de protection	
Dispositif anti-affiche	
Bâchage réglementaire	
du 1er au 3ème mois, surface au sol par m <sup>2</sup> et par mois	8,09
A partir du 4ème mois, surface au sol par m <sup>2</sup> et par mois	13,47
appareillage servant aux réparations - Echafaudages volants, l'unité par semaine	40,44
<b>Bennes ou containers - Baraques de chantiers</b>	
1ère semaine, surface au sol par m <sup>2</sup> et par semaine	7,01
2ème semaine, surface au sol par m <sup>2</sup> et par semaine	10,23
3ème semaine, surface au sol par m <sup>2</sup> et par semaine	13,44
4ème semaine et au-delà, surface au sol par m <sup>2</sup> et par semaine	19,88
<b>Toute occupation illicite du domaine public, quelle que soit la zone, tarifaire, le m<sup>2</sup> par jour</b>	
	15,30
Installations sans autorisation sur:	
terrasse, étalage et accessoire y compris porte menu en dehors de la surface autorisée,	
manifestation publique	
Dépôt de matériaux, engins de chantiers	
<b>Minimum de perception</b>	39,57

Pour les équipements fluviaux, tous les tarifs mentionnés sont Hors Taxes.

La TVA sera appliquée en supplément selon le taux en vigueur au moment de la facturation.